TAXE D'APPRENTISSAGE

ISFA
Institut de Science Financière et d'Assurances
GRANDE ÉCOLE D'ACTUARIAT & GESTION DES RISQUES

Université de Lyon
Université Claude Bernard Lyon 1

L'ISFA, UNE ÉCOLE *en mouvement !*

VERSEZ VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE DIRECTEMENT À L'ISFA

CODE UAI 0693781K

2/3 DE NOS RESSOURCES

La taxe d'apprentissage permet à l'ISFA, école publique interne à l'Université Lyon 1, de maintenir des frais de scolarité accessibles.

VOS VERSEMENTS ONT LE POUVOIR DE CONCRÉTISER NOS PROJETS !

- **Renforcer** nos équipements pour l'enseignement (serveurs de calcul, équipement informatique de pointe pour la data science...),
- **Développer** la polyvalence de nos étudiants,
- **Favoriser** la mobilité de nos étudiants à l'étranger afin de renforcer leurs compétences,
- **Maintenir** un haut niveau d'enseignement proche de la réalité du monde économique.

CONTACT TAXE D'APPRENTISSAGE
04 37 28 74 14 - communication@isfa.fr

TAXE D'APPRENTISSAGE

ISFA
Institut de Science Financière et d'Assurances
GRANDE ÉCOLE D'ACTUARIAT & GESTION DES RISQUES

Université Claude Bernard Lyon 1

LE MOT DE NICOLAS LEBOISNE, DIRECTEUR DE L'ISFA

L'année 2020 marque un tournant pour la gestion de la taxe d'apprentissage, pour les établissements de formation comme pour les entreprises :

Dès cette année, les entreprises souhaitant verser leur taxe d'apprentissage à une école telle que la nôtre (hors CFA), n'ont plus d'intérmédiaire comme c'était le cas jusqu'à maintenant avec les OCTA. Vos versements seront désormais à effectuer directement vers le ou les établissement(s) choisi(s).

La fraction «hors quota» et les catégories liées (A ou B selon que l'établissement propose des formations de bac à bac+2 ou de bac+3 à bac+5) n'existent plus. Les établissements comme le nôtre peuvent désormais prétendre à 13% du montant total d'un versement de taxe d'apprentissage, contre 23% jusqu'à présent.

Assujettie à la taxe d'apprentissage, votre entreprise peut faire le choix de l'affectation de son versement à une formation en prise directe avec vos réalités professionnelles.

Créé en 1930, l'ISFA dispense la formation universitaire en actuariat à la fois la plus ancienne et la plus importante en nombre d'étudiants. Elle forme les collaborateurs qui rejoindront demain vos équipes d'actuaires et de gestionnaires des risques.

La taxe d'apprentissage est une ressource essentielle pour notre école. Elle nous permet de maintenir la qualité de l'enseignement à laquelle nous tenons pour nos étudiants, gage de leur employabilité future à vos côtés, et de mener nos projets de développement de nos formations.

Les modalités de versement à l'ISFA y sont détaillées dans cette plaquette, avec notamment **notre numéro UAI garant de la juste affectation de votre taxe à notre école** parmi l'ensemble des formations de l'Université Lyon 1, et **notre RIB**.

Je souhaite attirer votre attention sur le caractère essentiel pour nous des versements au titre de «Contribution aux autres formations professionnalisantes». C'est par le biais de cette seule catégorie que nous pouvons bénéficier des ressources de cette taxe comme l'illustre le schéma de répartition dans la plaquette jointe à ce courrier.

NOUS ESPÉRONS POUVOIR COMPTER SUR VOTRE SOUTIEN.

FORMATION
ACTUARIAT

Métier d'Actuaire : spécialistes pluridisciplinaires de l'application des probabilités, des statistiques et de la gestion des risques aux domaines de l'assurance, de la finance et de la protection sociale...

FORMATION
ÉCONOMÉTRIE ET STATISTIQUES

Métier de Risk Analyst : data scientist, decision maker, business analyst, consultant, ingénieur d'études et de recherche dans la finance, l'assurance, la sécurité informatique, la santé, l'environnement, les nouveaux marchés de l'économie digitale…

50 avenue Tony Garnier - 69366 Lyon cedex 7
TÉL : (+33) 4 37 28 74 74
ISFA.FR

TAXE
D'APPRENTISSAGE

ISFA
Institut de Science Financière et d'Assurances
GRANDE ÉCOLE D'ACTUARIAT & GESTION DES RISQUES

Université de Lyon
Université Claude Bernard Lyon 1

RÉFORME DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE : QU'EST CE QUI CHANGE ?

CE QUE VOUS POUVIEZ AFFECTER À L'ISFA **AVANT LA RÉFORME**

TAXE D'APPRENTISSAGE
0,68% DE LA MASSE SALARIALE

VERSEMENT AU TRÉSOR PUBLIC
FRACTION RÉGIONALE
51%

VERSEMENT AUX CFA
QUOTA*
26%

VERSEMENT AUX ÉCOLES
HORS-QUOTA
23%

CAT. A
65%

CAT. B
35%

35% DU HORS-QUOTA
CAT. B Formations BAC+3 et Plus

CE QUE VOUS POUVEZ AFFECTER À L'ISFA **DEPUIS LA RÉFORME**

TAXE D'APPRENTISSAGE
0,68% DE LA MASSE SALARIALE

VERSEMENT À FRANCE COMPÉTENCES
FRACTION RÉGIONALE
87%

VERSEMENT AUX ÉCOLES
CONTRIBUTION AUX AUTRES FORMATIONS PROFESSIONNALISANTES
13%

C'EST CETTE PART DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE QUI PERMETTRA DE SOUTENIR LES PROJETS DE L'ISFA

CODE UAI 0693781K

CONTACT TAXE D'APPRENTISSAGE
04 37 28 74 14 - communication@isfa.fr

50 avenue Tony Garnier - 69366 Lyon cedex 7
TÉL : (+33) 4 37 28 74 74

ISFA.FR

TAXE
D'APPRENTISSAGE

ISFA
Institut de Science Financière et d'Assurances
GRANDE ÉCOLE D'ACTUARIAT & GESTION DES RISQUES

Université Claude Bernard Lyon 1

COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À L'ISFA ?

Faites le choix de soutenir des formations en prise directe avec **vos réalités professionnelles** !

L'ISFA est habilité à percevoir 13% du montant total de votre taxe d'apprentissage

VOUS SOUHAITEZ NOUS FAIRE PARVENIR VOTRE RÈGLEMENT PAR **CHÈQUE**

1. **Informez-nous**
de vos intentions de versement par mail ou téléphone au contact ci-dessous. Cette étape est capitale pour le suivi du dossier et l'assurance de la bonne réception des fonds à l'ISFA, conformément à vos intentions.

2. **Faites-nous parvenir votre règlement**
par chèque à l'ordre de
" *Agent comptable de l'Université Lyon 1* "
à l'adresse suivante :
ISFA - Université Lyon 1
Service relations entreprises
50 Avenue Tony Garnier
69007 LYON

VOUS SOUHAITEZ NOUS FAIRE PARVENIR VOTRE RÈGLEMENT PAR **VIREMENT**

1. **Informez-nous**
de vos intentions de versement par mail ou téléphone au contact ci-dessous. Cette étape est capitale pour le suivi du dossier et l'assurance de la bonne réception des fonds à l'ISFA, conformément à vos intentions.

2. **Faites-nous parvenir votre règlement**
par virement en précisant dans l'objet du virement
" *Taxe d'apprentissage ISFA - N°UAI 0693781K* "

TRESOR PUBLIC

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	69000	00001004330	72	TPLYON

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Indentifier Code)
FR76	1007	1690	0000	0010	0433	072	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

UNIV CL BERNARD LYON 1 **AGENCE COMPTABLE**

CODE UAI 0693781K

CONTACT TAXE D'APPRENTISSAGE
04 37 28 74 14 - communication@isfa.fr

50 avenue Tony Garnier - 69366 Lyon cedex 7
TÉL : (+33) 4 37 28 74 74

ISFA.FR